

**AVIS DE CONVOCATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
EXERCICE 2016.**



**Société anonyme au capital de 170.000.000 Dinars  
Siège social: 18, avenue Mohamed V- 1080 Tunis  
Registre de commerce n° B 138 81 1996**

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

**P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

# **Assemblée Générale Ordinaire.**

## **Ordre du jour**

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.**
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,**
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,**
- 4- Affectation du résultat,**
- 5- Quitus aux administrateurs,**
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,**
- 7- Désignation d'un Administrateur,**
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,**
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.**
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.**

## **PROJET DES RESOLUTIONS DE L'A.G.O EXERCICE 2016.**

### **Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration (sur la situation financière individuelle et sur la situation financière consolidée) et après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés pour l'exercice 2016 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2016, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution est adoptée à .....

### **Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice net de l'exercice 2016 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

*Chiffres en Dinar*

INTUTILE	L'EXERCICE 2015	L'EXERCICE 2016
RESULTAT DE L'EXERCICE	70 583 766,724	92 086 747,404
REPORT A NOUVEAU	11 130,234	21 152,110
<b>1 ER RELIQUAT</b>	<b>70 594 896,958</b>	<b>92 107 899,514</b>
RESERVE LEEGALE	3 529 744,848	4 470 255,152
<b>2 ER RELIQUAT</b>	<b>67 065 152,110</b>	<b>87 637 644,362</b>
DIVIDENDE ET SUPER DIVIDENDE	0,000	10 200 000,000
<b>3 EME RELIQUAT</b>	<b>67 065 152,110</b>	<b>77 437 644,362</b>
FONDS SOCIAL	850 000,000	850 000,000
<b>4 EME RELIQUAT</b>	<b>66 215 152,110</b>	<b>76 587 644,362</b>
RESERVE EXTRAORDINAIRE	45 800 000,000	39 980 000,000
RESERVE POUR REINVESTISSEMENT EXONERES	17 894 000,000	33 105 300,000
RESERVE POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	2 500 000,000	3 500 000,000
<b>5 EME RELIQUAT</b>	<b>21 152,110</b>	<b>2 344,362</b>
REPORT A NOUVEAU	21 152,110	2 344,362
<b>SOLDE</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

Cette résolution est adoptée à .....

### **Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs, quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2016, et ce en conséquence des résolutions précitées.

Cette résolution est adoptée à .....

**Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de monsieur Mohamed Sadock Driss dont le mandat expire a l'issue de cette assemblée.

Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, la nomination de monsieur Habib Miled membre du conseil d'administration en remplacement de monsieur Nejib Marzougui, dont le mandat expire a l'issue de cette assemblée.

Et ce pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à .....

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne .....entant qu'administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires, pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à .....

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe :

- Le montant des jetons de présence à allouer à la présidente du Conseil d'Administration à quatre mille dinars (4.000 DT) par séance.
- Le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration à deux mille dinars (2.000 DT) par séance et par administrateur.
- Le montant net relatif aux présidences des comités permanent d'audit interne et celui des risques à deux mille dinars (2.000 DT) dinars par séance et par président.
- Le montant net à allouer aux membres des comités émanant du conseil à mille dinars (1.000 DT) par séance et par membre.

Cette résolution est adoptée à .....

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale décide l'émission d'un emprunt obligataire et/ou subordonné d'un montant plafonné à 150 Millions de Dinars, à réaliser en une ou plusieurs tranches, dans un délai maximum de trois années.

Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux les modalités et les conditions de cette émission suivant la situation du marché financier.

Cette résolution est adoptée à .....

**Dixième résolution :**

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la Banque ou son mandataire pour accomplir les formalités de dépôts, de publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à .....